

# livre bleu

## L'eau, la vie le développement humain



## Sénégal



2<sup>e</sup> édition 2025

# État des lieux

## Les ressources en eau et l'impact du changement climatique

Le Sénégal dispose de plusieurs bassins hydrographiques alimentés par des cours d'eau aux régimes tropicaux qui sont fortement dépendants de la saison pluvieuse. Le potentiel en eau de surface exploitable est estimé à 30 milliards de m<sup>3</sup> par an.

En matière d'eau souterraine, le pays possède quatre systèmes aquifères principaux que sont le système aquifère superficiel, le système aquifère semi-profond, le système aquifère profond du Maastrichtien et le système aquifère du socle. Le volume d'eau souterraine est estimé à 140-700 milliards de m<sup>3</sup> mobilisables<sup>1</sup>.

Les ressources en eau renouvelables intérieures par habitant et par an sont passées de 5 800 m<sup>3</sup> en 1970 à 1 500 m<sup>3</sup> en 2021<sup>2</sup>. Le Sénégal est donc déjà en dessous du seuil de pénurie (1 700 m<sup>3</sup>/habitant.an) et passera inéluctablement en dessous du seuil de rareté (1 000 m<sup>3</sup>/habitant.an) dans les années à venir. Cette situation est avant tout la conséquence d'une croissance rapide de la population, couplée à une augmentation très significative des prélevements d'eau (notamment pour l'agriculture) qui vont continuer à augmenter de 30 % à 60 % d'ici 2035.

Ces ressources vont par ailleurs être influencées négativement par le changement climatique et les risques naturels. Les impacts envisagés sont :

- Une baisse des écoulements de surface de l'ordre de 9 % à l'horizon 2035 qui va s'accentuer à l'horizon 2050 (baisse de 14 % par rapport à 2017) ;
- Une augmentation de la salinité<sup>2</sup> sous l'effet combiné de l'évaporation (plus 1,4 °C), du déficit d'écoulement ainsi que la remontée marine (50 cm/an), de l'expansion du fleuve Saloum et de l'augmentation des surfaces salées à l'horizon 2050 ;
- Une baisse des réserves renouvelables de l'ordre de 136 milliards de m<sup>3</sup>/an à l'horizon 2035, qui va s'accentuer à l'horizon 2050 (baisse de 156 à 179 milliards de m<sup>3</sup>/an selon le scénario climatique envisagé) ;
- Une augmentation de la demande en eau de plus de 15 milliards m<sup>3</sup>/an à l'horizon 2035 (tous secteurs confondus) qui va passer à plus de 40 milliards de m<sup>3</sup>/an à l'horizon 2050 par

<sup>1</sup> Source : Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE).

<sup>2</sup> Source : Aquastat (FAO).

## Le Sénégal et ses habitants

Le dernier recensement<sup>1</sup> réalisé au Sénégal en 2023 estime la population résidente à 18 millions d'habitants. C'est une population très jeune – un habitant sur deux a moins de 19 ans, en croissance rapide (+2,9 % par an entre 2013 et 2023) et de plus en plus urbaine – 55 % des habitants vivent désormais en milieu urbain. La population est par ailleurs très inégalement répartie dans l'espace : si la densité moyenne est de 92 habitants/km<sup>2</sup>, elle varie de 7 478 habitants/km<sup>2</sup> dans la région de Dakar à 15 habitants/km<sup>2</sup> dans la région de Kédougou. Les 5 régions situées à moins de 150 km de la capitale (Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack et Thiès) rassemblent à elles seules 60 % de la population sur seulement 12 % de la superficie du pays.

<sup>1</sup> ANSD, 2023, Cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5).



rapport à 2017.

Le changement climatique a dès à présent un fort impact sur l'économie du pays. On estime que les événements extrêmes liés à l'eau (notamment les inondations) ainsi qu'à sa pollution coûtent déjà au Sénégal plus de 10 % de son PIB chaque année<sup>3</sup>.

## Évolution des politiques publiques

À partir des années 1990 et de la fin du « tout État », le Sénégal a mis en œuvre et régulièrement renouvelé ses politiques publiques en matière d'eau au sens large : accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, gestion de la ressource en eau. Dans cette partie, l'analyse est centrée sur la période qui sépare la publication des deux Livres Bleus Sénégal, c'est-à-dire de 2010 à 2025.

En ce qui concerne le milieu urbain, le cadre institutionnel n'a pas évolué de façon significative. Le service public de l'eau potable en milieu urbain est toujours assuré par une société de patrimoine public, la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) et par un opérateur privé sous contrat d'affermage : la Sénégalaise

<sup>3</sup> DGPRE, 2020. Atlas de l'Eau du Sénégal.

Des Eaux (SDE) jusqu'en décembre 2019 puis la SEN'EAU à partir de 2020 et jusqu'en 2034. Le service public de l'assainissement, quant à lui, est assuré par une entreprise publique, l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) qui gère le patrimoine et assure l'exploitation des infrastructures et la fourniture du service. Le secteur privé joue un rôle mineur, l'ONAS ayant délégué la gestion de certaines stations de traitement des boues de vidange à des opérateurs privés.

Dans l'hydraulique rurale, l'évolution des politiques publiques a été très significative puisqu'à partir de 2014, l'État a mis en place l'Office des Forages Ruraux (OFOR) pour assurer la gestion du patrimoine via des Délégations de Service Public (DSP) à des opérateurs privés pour l'exploitation du service, en remplacement des Associations des Usagers des Forages Ruraux (ASUFOR). Cette nouvelle politique publique a boosté l'accès à l'eau potable qui est passé de 86,6 % en 2015 à 91,3 % en 2018 dont 79,1 % par adduction d'eau selon la revue conjointe sur l'eau de 2018.

Concernant l'assainissement en milieu rural, la stratégie qui prévalait en 2010 était celle de « l'approche projet » – autrement dit, confier à des services de l'État, des agences parapubliques ou des ONG la construction de latrines à des prix fortement subventionnés. Cette stratégie a permis d'améliorer l'accès aux latrines en réduisant la défécation à l'air libre, même si les objectifs n'ont pas été atteints. Tirant le bilan de ce manquement, l'État a mis en place une Stratégie Nationale d'Assainissement en milieu Rural (SNAR) en 2013 qui responsabilise davantage les ménages dans la mise en place de leur latrine, en agissant sur le levier de la demande.

En 2015, le constat a été fait que les stratégies en vigueur pour l'assainissement ne prenaient pas suffisamment en compte l'échelon intermédiaire entre l'urbain et le semi-urbain (périmètre d'intervention de l'ONAS) et le milieu rural où intervenaient, jusqu'en 2018, la plupart des programmes pilotés par la Direction de l'Assainissement et autres organisations partenaires de l'État et des collectivités locales. Ainsi, au regard du contexte spécifique des Gros Centres Ruraux généralement marqué par leur exclusion des interventions d'assainissement destinées aux milieux urbain et rural, une Stratégie d'Assainissement des Grands Centres Ruraux (SAGCR) a vu le jour en 2018. La SAGCR est basée sur un équilibre entre l'offre et la demande pour les services d'assainissement individuel et collectif dans les Grands Centres Ruraux.

Enfin, tirant les leçons des interventions parcellaires, le MHA a décidé de changer d'orientation en optant pour une seule et unique



# État des lieux

stratégie. Il s'agit de la Stratégie Nationale d'Assainissement (SNA) qui est en cours d'élaboration.

Notons enfin que le changement d'exécutif intervenu en 2024 a marqué le lancement d'une nouvelle vague de politiques publiques en matière d'eau, avec notamment :

- L'élaboration d'une nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD-EA) 2025-2029 alignée sur le projet présidentiel, Sénégal 2050, l'Agenda Africain 2063 et les Objectifs de Développement Durable (ODD6) ;
- Un projet de Code de l'Eau modernisé est en cours de finalisation, intégrant la régulation des usages, la préservation de la ressource et la participation citoyenne. Un nouveau Code de l'Assainissement est également en chantier ;
- La création d'une Haute Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau (HARSE) est également prévue pour améliorer la transparence et la performance du secteur ;
- L'organisation des Concertations nationales sur l'eau et l'assainissement, dont la première édition s'est tenue à Kaolack en novembre 2024, avec une volonté d'instaurer annuellement ces assises.

## Hydraulique urbaine : un système performant mais fragile

Le secteur privé a joué un rôle central dans l'hydraulique urbaine depuis la réforme de 1995 qui a mis en place une société de patrimoine et un fermier privé. Le premier défi à relever était l'amélioration du rendement du réseau de distribution en jouant sur le contrôle des compteurs, la maîtrise des débordements de réservoirs, la recherche active de fuites et la mise en place d'un système de modulation des pressions dans la région de Dakar. En 2017 le rendement du réseau a atteint 81,04 %. Le recouvrement des factures a également été optimisé pour atteindre 98,61 % à la fin de 2018.

Toutefois, ce système performant a été marqué en septembre 2013 par une grave pénurie qui a privé une grande partie de l'agglomération dakaroise d'eau pendant un mois, suite à la rupture de la canalisation qui assurait d'acheminement depuis l'usine de traitement située à Keur Momar Sarr jusqu'à Dakar. Cet épisode a mis en évidence les fragiles équilibres entre la société de patrimoine et l'exploitant privé notamment concernant le partage.

Le secteur de l'hydraulique urbaine a également été marqué par la

difficile transition lors de la remise en concurrence du contrat d'affermage, qui a abouti au remplacement de la SDE (dont le contrat se terminait théoriquement fin 2018) par un nouvel opérateur, la SEN'EAU. Cette remise en concurrence a fait l'objet de plusieurs recours et ce n'est qu'en janvier 2020 que le nouvel exploitant a commencé son activité.

Un enjeu crucial pour le secteur est de maintenir un niveau d'investissement suffisant, notamment pour l'alimentation de l'agglomération dakaroise, qui conjugue une population très importante et l'absence de ressources en eau mobilisables localement. De ce point de vue, la mise en service de la troisième usine de traitement (KMS3) en 2021 a permis de sécuriser l'accès à l'eau pour la capitale, mais également pour la ville de Thiès et pour le centre d'activités économiques de Diamniadio. Deux projets de dessalement d'eau de mer vont également voir le jour : celui des Mamelles (sur financement de la coopération japonaise) et celui, encore plus ambitieux, de la Grande Côte (qui fait l'objet d'un partenariat public-privé avec un opérateur saoudien).

## Hydraulique rurale : une nouvelle réforme ambitieuse... parfois menée contre l'avis des populations

En matière d'approvisionnement en eau potable, le milieu rural englobe toutes les zones situées en dehors du périmètre de la SONES. Ce qui inclut des zones très rurales et peu denses, mais aussi des petites villes dont la population peut être supérieure à 20 000 habitants. Dans ces zones, le service de l'eau est assuré par des systèmes AEP alimentés par un ou plusieurs forages, et qui desservent en général plusieurs centres (systèmes « multi-villages »). Jusqu'à la création de l'OFOR en 2014, ces systèmes étaient gérés par des associations d'usagers, les ASUFOR, avec des performances très variables sur le plan technique et sur le plan financier.

La mise en place de l'OFOR a entraîné le transfert de l'exploitation des systèmes AEP des ASUFOR vers des opérateurs privés sous contrat de délégation de service public (DSP) – chaque opérateur disposant d'un périmètre de plusieurs centaines de systèmes, dans une logique de recherche d'économies d'échelle. La délégation du service public de l'eau potable en milieu rural a ouvert la porte au secteur privé national comme international. Ces délégataires

de services, de par leur expertise et leur savoir-faire, ont permis une amélioration significative du service de l'eau en milieu rural, notamment par la remise à niveau des systèmes les plus anciens.

Toutefois, cette réforme a été menée tambour battant et des difficultés liées à la mise en œuvre opérationnelle ont été rencontrées. En effet, la qualité et la continuité de service peinent à s'améliorer et une étude menée par le Gret et l'UGB de Saint-Louis a mis en évidence le déficit d'information des populations sur les changements induits. Ainsi, la mise en place des DSP fait face à de nombreuses contestations et est même chahutée dans certaines zones rurales avec dans certains cas, la récupération de la population, par la force, de systèmes sous DSP. Cette résistance peut s'expliquer par le fait que certaines ASUFOR géraient correctement leur système AEP, de manière entièrement bénévole, parfois depuis plusieurs dizaines d'années, et ont donc vécu comme une injustice de se faire déposséder de leur gestion (et de leur épargne) au profit d'un opérateur privé.

Face à cette situation, l'État a pris la décision de suspendre momentanément le déploiement des DSP en milieu rural et de réaliser une évaluation qui a formulé des recommandations orientées vers la poursuite du processus de mise en œuvre de la réforme avec une amélioration du mode de représentation et d'implication des usagers notamment en permettant le recrutement d'opérateurs de petite et moyenne envergure organisés autour des compétences et opérateurs locaux pour gérer des grappes de forages. Dans cette phase « corrective » il a aussi été retenu de prendre des mesures d'amélioration de la rentabilité des délégataires, de mettre en place un cadre de régulation selon une option de renforcement du statu quo, de renforcer les missions de l'OFOR, notamment en termes de maîtrise d'ouvrage déconcentrée.

## Hybridation entre hydraulique urbaine et hydraulique rurale

L'approvisionnement en eau potable est assuré par la SEN'EAU dans les zones urbaines et périurbaines. Cette délimitation peut être problématique dans la mesure où le périurbain est difficile à qualifier précisément. La définition du périmètre dans le contrat d'affermage liant la SONES et la SEN'EAU confirme que ce domaine périurbain intègre des centres urbains et des zones rurales. Par exemple, dans la région de Louga, des localités de l'arrondissement de Sakal, qui n'a pas les caractéristiques d'une zone urbaine ou périurbaine, sont prises en charge par la SEN'EAU.

Certaines localités sont incluses ou retirées du périmètre de l'hydraulique urbaine sur la base d'une logique économique, notamment la rentabilité de la zone à intégrer mais également la proximité d'un réseau de transport ou de distribution plus ou moins performant et polarisé par l'implantation d'un forage. Il en est ainsi du retrait de la ville d'Ourossogui au profit de celle de Matam. Par ailleurs, certaines zones, comme Tassette, sont dans le périmètre de l'OFOR alors que la SONES y développe un projet de construction de sept forages pour renforcer son dispositif de distribution d'eau pour les populations de Dakar. De même, il est constaté une extension du périmètre aux îles du Saloum et à quelques localités comme Tattaguine et Diouroup qui, aujourd'hui, sont dans le périmètre de l'hydraulique urbaine.

En outre, le maintien de la ville de Touba dans le périmètre de l'OFOR renforce ces incohérences, parce que Touba est aujourd'hui devenue, en termes de population et de poids économique, la deuxième ville du Sénégal<sup>4</sup>. Son urbanisation est beaucoup plus poussée que celle d'autres localités qui relèvent du périmètre de l'hydraulique urbaine.

Si l'on ajoute à cette analyse le fait que de nombreuses localités rurales sont desservies par des ouvrages relevant de l'hydraulique urbaine (comme c'est le cas des systèmes Notto-Ndiosmone-Palmarin ou Gorom-Lampsar), on voit se dessiner une hybridation entre hydraulique rurale et hydraulique urbaine, conséquence de la rapide urbanisation du pays, dont il faudra forcément tenir compte en faisant évoluer les périmètres respectifs de l'urbain et du rural.

## Assainissement rural : un cadre stratégique qui encourage l'intervention du secteur privé

Dans le secteur de l'assainissement rural au Sénégal, le secteur privé formel et informel est impliqué, contrairement au volet urbain. Quelques entreprises sont actives dans la construction de toilettes modernes améliorées, d'édicules publics et bacs à laver. Le cas des entreprises Delvic Sanitation Initiatives, Sen-Engineering et EDE est une illustration de la contribution du secteur privé à travers la fourniture de toilettes normalisées destinées à renforcer l'accès à l'assainissement. En revanche, le secteur informel, notamment les maçons et plombiers spécialisés, sont impliqués

<sup>4</sup> Cour des comptes. Rapport de synthèse sur le secteur de l'eau et de l'assainissement, 2021.

# État des lieux

dans les travaux de construction des ouvrages de collecte et des superstructures. Sont également impliqués les fournisseurs de matériaux de construction (ciment, sable, fer et béton) et de matériel sanitaire. Ces acteurs souvent informels jouent un rôle central dans le dispositif de mise en œuvre de l'approche « marché » de la stratégie nationale d'assainissement en milieu rural, d'où le besoin en formation et en renforcement des capacités, afin d'améliorer le professionnalisme de ces opérateurs.

## DSP en matière d'assainissement : une initiative encourageante mais avec des contraintes

Après plusieurs années de gestion des Stations de Traitement des Boues de Vidange (STBV) par l'ONAS, il a été relevé plusieurs insuffisances liées, entre autres, à l'organisation institutionnelle autour de ces stations, à la rentabilité financière, à la gestion du fonctionnement et à la conception technique. Face à cette situation, des réflexions pour l'amélioration de la gestion des STBV ont conduit à la délégation de l'exploitation des STBV au secteur privé. La méthodologie adoptée comportait trois étapes : (i) étude des options pour la délégation des STBV au secteur privé, (ii) définition des droits et devoirs de l'Autorité Concédante et du Concessionnaire et (iii) sélection de l'opérateur privé le mieux disant. Suite à ces étapes, la gestion de 4 STBV (Cambérène, Niayes, Rufisque et Tivaouane Peulh) a été déléguée à Delvic SI en 2012 pour une durée de 7 ans dans le cadre de la phase pilote du Programme de Structuration du Marché des Boues de Vidange (PSMBV). À la suite d'une évaluation satisfaisante cette DSP a été reconduite en 2020 et étendue sur 10 STBV pour une durée de 10 ans. Toutefois, le délégataire déplore le fait que certaines STBV n'ont pas été remises à niveau avant le transfert et que la plupart fonctionnent en surcharge. Par ailleurs, les autres acteurs tels que les entreprises de vidange se plaignent de l'état de délabrement de certaines STBV. Aujourd'hui, un audit technique et financier est en cours depuis 2024 pour mieux orienter cette DSP.

## Une société civile dynamique et bien organisée

La société civile est constituée d'acteurs nombreux, divers et complémentaires, ce qui en fait la richesse.

Au niveau local, les Organisations Communautaires de Base (OCB)

sont actives dans l'animation et la sensibilisation des populations en mettant en œuvre un programme approprié d'éducation en matière de santé et d'hygiène. Elles servent aussi de liaison entre les responsables de projets et la communauté. À travers la motivation de la communauté à participer aux projets, elles orientent les choix technologiques et développent des mécanismes de financement appropriés.

Au niveau national, la société civile se compose des associations de consommateurs, des associations de professionnels et des ONG. Les organisations de défense des intérêts des citoyens mènent des actions de plaidoyer dans le secteur et parfois soutiennent les initiatives populaires pour la revendication du droit d'accès à l'eau et à l'assainissement. Les ONG sont principalement actives dans l'accompagnement des acteurs, notamment les collectivités territoriales et les usagers, dans la communication et la sensibilisation des usagers, dans les actions éducatives pour le changement de comportement et le contrôle citoyen du service. Les ONG actives dans le secteur se sont regroupées au sein d'une Plateforme des Organisations de la Société Civile pour l'Eau et l'Assainissement (POSCEAS). Cette plateforme est un espace original de concertation, de mobilisation, d'anticipation, de proposition, de plaidoyer et de mise en cohérence des actions de ses membres en vue d'une contribution efficiente à la gouvernance du secteur. À ce jour, la POSCEAS dispose de onze plateformes régionales à Thiès, Saint-Louis, Matam, Kaolack, Kaffrine, Tamba, Kédougou, Sédihiou, Kolda, Fatick et Ziguinchor pour faciliter la concertation et la coopération au niveau régional.

## Des cadres de concertation jusqu'à présent peu opérationnels, malgré des progrès récents et encourageants

Le Conseil Supérieur de l'Eau (CSE) et le Comité Technique de l'Eau (CTE) ont été mis en place par le décret n° 98-557 du 25 juin 1998. Le CSE est chargé de décider des grandes options d'aménagement et de gestion de l'eau et d'arbitrer les différends nés de l'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable des populations urbaines et rurales. Dans cette mission, il peut requérir l'avis du CTE. Dans son rapport de synthèse sur le secteur de l'eau et de l'assainissement de 2021, la Cour des Comptes a mentionné que ces organes ne sont pas pleinement opérationnels. En effet, des



vides sont observés en ce qui concerne l'arbitrage des conflits entre les différents acteurs. De même, certains aspects de la gestion des différentes entités ne peuvent trouver de solutions que dans un cadre plus intégré.

En ce qui concerne l'assainissement, un cadre de concertation et d'échanges des acteurs a été mis en place par arrêté ministériel n° 010012 du 22 mai 2021. Cependant, malgré les efforts consentis pour assurer son fonctionnement et son animation, le cadre fait face à des défis structurels qui inhibent son efficacité notamment en termes d'animation, d'harmonisation et de mutualisation des efforts et des interventions.

En parallèle des cadres de concertation mis en place par la voie réglementaire, des initiatives encourageantes ont été prises par le nouvel exécutif, sous la forme des rencontres de concertation sur l'eau et l'assainissement, dont la première a eu lieu à Kaolack en septembre 2024, dans un format inclusif et représentatif de la diversité des acteurs sectoriels. La volonté affichée est de pérenniser annuellement l'organisation de ces rencontres, bien qu'aucune n'ait eu lieu en 2025.

Notons enfin que la jeunesse, qui est pourtant reconnue comme un puissant levier de mobilisation sur les questions liées à l'eau et au changement climatique, reste encore trop en retrait des initiatives en cours dans le secteur au Sénégal.

## Le Sénégal, un acteur engagé pour l'eau au niveau mondial

Dakar a accueilli plusieurs évènements mondiaux relatifs à l'eau et à l'assainissement. Parmi les événements les plus marquants, la quatrième conférence régionale sur l'hygiène et l'assainissement en Afrique (Africasan4) tenue du 25 au 27 mai 2015 à Dakar et le 9<sup>e</sup> Forum Mondial de l'Eau organisé du 21 au 26 mars 2022, ont marqué l'histoire du secteur avec des décisions fortes prises pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations.

Lors de la conférence d'AfricaSan4, les ministres africains en

charge de l'hygiène et de l'assainissement se sont engagés à augmenter les lignes budgétaires nationales dédiées à l'assainissement et à l'hygiène pour atteindre un minimum de 0,5 % du PIB d'ici 2020 – un objectif qui n'a malheureusement pas été atteint.

Dans le cadre du 9<sup>e</sup> forum mondial de l'eau, la déclaration de Dakar ou « Blue Deal » pour la sécurité de l'eau et de l'assainissement pour la paix et le développement a été lancée. Elle porte sur les enjeux liés aux droits humains à l'eau et à l'assainissement, à la gouvernance et à la coopération.

Le Sénégal a également joué un rôle clé dans l'organisation des conférences des Nations-Unies sur l'eau et coorganisera la conférence programmée fin 2026. Tout cela contribue de faire du Sénégal un acteur majeur du secteur de l'eau, en capacité d'influencer l'agenda mondial en la matière.

## Un engagement salué dans l'hydrodiplomatie

S'appuyant sur sa contribution significative et son rôle de leader en tant que vice-président du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, le Sénégal a mis en place le Pôle Eau Dakar en 2021. Le Pôle a pour mission de « promouvoir le développement des compétences et des pratiques aux niveaux local et régional pour favoriser une gestion intégrée des ressources en eau basée sur le renforcement de l'hydrodiplomatie et de la paix ». Pour ce faire, il rassemble les principaux acteurs de la diplomatie de l'eau, notamment les organisations de bassins transfrontaliers, les universités, les chercheurs, les acteurs de la paix et de la sécurité, les organisations de la société civile et le secteur privé. Au niveau régional, le Pôle Eau Dakar mène une approche prospective et pratique de l'hydrodiplomatie en connectant les acteurs engagés à exploiter le potentiel de l'eau pour la paix en Afrique de l'Ouest.

## Un financement important, mais encore insuffisant et basé sur des ressources extérieures

Autant l'État que les ONG travaillent en étroite collaboration avec les différents partenaires tels que la BAD, l'UEMOA, la Banque Mondiale, la BEI, l'UE et les institutions de coopération des pays du Nord – Enabel, l'AFD, LuxDev, la KfW, etc.

Ces Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sont par ailleurs les principaux financeurs du secteur avec une contribution supérieure

# État des lieux

à 50 %. En effet, selon le rapport de présentation de la RAC<sup>5</sup> de 2023, la structure du budget d'investissement du secteur de l'eau est relativement constante et reflète la prédominance des ressources extérieures. Sur la période 2017-2023, l'État n'a participé en moyenne qu'à hauteur de 41 % dans la formation du budget. Sur la période du PAP<sup>6</sup> (2019-2022), la contribution des ressources internes au budget est de 37 %. Sur cette dernière période, un montant de 482 milliards de FCFA a été décaissé sur les ressources extérieures dans le cadre de l'exécution des différentes opérations du secteur dont le MHA assure la maîtrise d'ouvrage. Ces montants n'intègrent toutefois pas des décaissements effectués en dehors du MHA et sont largement supérieurs aux sommes inscrites dans les cadrages budgétaires.

Globalement, cela montre que le secteur reçoit beaucoup de financement et cela reflète donc la crédibilité acquise par le secteur auprès de ses partenaires. Ces financements restent toutefois insuffisants par rapport aux enjeux actuels, même si le Sénégal a atteint en 2018 et dépassé les années suivantes les engagements de Ngor en matière de financement de l'assainissement (0,5 % du PIB).

5 Revue Annuelle Conjointe, organisée par le MHA avec la participation des acteurs du secteur.

6 Plan d'Actions Prioritaires.

## Des progrès réels, surtout dans l'accès à l'eau potable

Globalement les chiffres montrent que le Sénégal a fait beaucoup de progrès depuis le Livre Bleu 1 (2010) dans l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Ces progrès sont beaucoup plus importants dans l'hydraulique où les données collectées au niveau national sont proches des objectifs fixés dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement 2016-2025 (colonne « objectifs nationaux 2025 » du tableau). Les données de 2024 montrent globalement un retard de moins de 3 points au niveau national. Par rapport aux données du JMP, on note un retard de presque 12 points par rapport à la cible de 2025, principalement en milieu rural. Ces disparités entre les données nationales et les données du JMP sont liées aux méthodes de collecte et de calcul qui sont différentes et aux niveaux de service définis par le JMP, qui estime un taux d'accès par niveau de service, et non globalement.

Dans le domaine de l'assainissement, les derniers chiffres du JMP (2024) montrent une amélioration nette de la situation par rapport à 2008 (+ 20 points), avec des valeurs similaires aux données nationales, mais très loin de l'objectif qui avait été fixé pour 2025. Si des progrès significatifs sont enregistrés en matière d'assainissement, en particulier en milieu rural, le retard par rapport à l'eau potable reste très marqué.

Accès selon...	Livre bleu 1 (2008) <sup>7</sup>	Objectifs nationaux en 2025 <sup>8</sup>	Etat 2024 <sup>9</sup>	JMP 2024 <sup>10</sup>
Eau potable	National	85,2 %	100 %	97,6 %
	Urbain	98,0 %	100 %	98,7 %
	Rural	75,5 %	100 %	96,9 %
Assainissement	National	43,2 %	80 %	61,8 %
	Urbain	63,9 %	80 %	71,7 %
	Rural	27,5 %	80 %	52,6 %

7 Le Livre Bleu Sénégal a été publié en 2010 sur la base des données de 2008.

8 MHA. Lettre de Politique Sectorielle de Développement 2016-2025.

9 In programme Solidarité-Eau (pS-Eau), Fiche Pays Sénégal. Les enjeux de l'eau et de l'assainissement. Mise à jour : septembre 2024.

10 Joint Monitoring Program, initiative globale conjointe de l'OMS et de l'UNICEF, 2025. Ne sont prises en compte pour l'eau potable que les catégories « safely managed », « basic » et « limited » et pour l'assainissement que les catégories « safely managed » et « basic ».



# Les progrès accomplis depuis 2010

Les défis tels que décrits en 2010	Les progrès observés en 2025 et les pistes d'amélioration	Observations
<b>Résorber les inégalités d'accès</b>		
Variation du taux d'accès régional par rapport à la moyenne nationale	Au niveau régional, on note une très forte disparité par rapport à la moyenne nationale. Dans les régions de Kolda, Sédiou et Ziguinchor, moins de 50 % de ménages n'avaient pas des ouvrages améliorés d'eau potable en 2019.	Insuffisant
Prix de vente final/tarification de l'eau	L'eau coûte plus cher en milieu rural qu'en milieu urbain si l'on considère la tranche sociale. En effet, l'eau est vendue entre 200 et 350 FCFA le m <sup>3</sup> en milieu rural contre 187 FCFA les premiers 20 m <sup>3</sup> dans le périmètre affermé.	Insuffisant, l'eau coûte plus cher pour les ménages ruraux pour une qualité de service souvent inférieure
Qualité de l'eau	Dans l'ensemble l'eau est de bonne qualité sauf dans certaines zones du pays, notamment le bassin arachidier. Dans certaines zones rurales de Kaolack et Kaffrine, le fermier FLEXEAU reconnaît que l'eau servie n'est pas de qualité, mais rejette la responsabilité sur l'OFOR qui n'aurait fait aucun investissement dans la zone, selon l'opérateur <sup>11</sup> .	Insuffisant
Taux de fonctionnalité des ouvrages	En milieu urbain, la SDE a réussi à atteindre un rendement de réseau de 81 % en 2017 et les investissements consentis récemment devraient permettre à la SEN'EAU de maintenir ce niveau. Dans beaucoup de localités en milieu rural les fermiers sous contrat avec l'OFOR restent confrontés à des difficultés de rendement de réseau et à la vétusté des systèmes, parfois très anciens, qui affecte les performances techniques.	Moyen, l'OFOR doit aller dans le sens de mettre à niveau les systèmes les plus anciens
<b>Améliorer la qualité du service de l'eau en milieu rural</b>		
Proportion d'usagers ruraux ayant accès au service via des branchements domiciliaires	Le taux d'accès à l'eau par branchement domiciliaires s'est très nettement amélioré avec en moyenne nationale 55,2 % d'usagers connectés en 2022 selon la revue annuelle conjointe de 2023.	Bien, mais les efforts doivent être poursuivis
Taux de fonctionnement des réseaux d'adduction d'eau	Dans l'hydraulique rurale, la SEOH est parvenue à atteindre un rendement de réseaux de 60,4 % en 2018. Malgré tout, dans une enquête menée le journal Le Quotidien en 2021 sur la DSP en milieu rural, certains usagers ont mentionné qu'ils pouvaient rester 3 à 4 jours sans avoir de l'eau. Et quand l'eau était distribuée, c'est à 3h ou 4h du matin avec une faible pression.	Mitigé, les investissements dans la rénovation du patrimoine doivent être intensifiés

<sup>11</sup> Enquête du journal Le quotidien du 28 août 2021 : Gestion de l'hydraulique rurale, une réforme en eaux troubles. Babacar Guèye DIOP.

# Les progrès accomplis depuis 2010

Les défis tels que décrits en 2010	Les progrès observés en 2025 et les pistes d'amélioration	Observations
Degré de professionnalisme des ASUFOR et indicateurs de performance sociale	Depuis 2017 portant transfert des missions et du patrimoine de la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM) à l'OFOR, la plupart des ASUFOR ne sont plus opérationnelles dans les zones sous DSP. Toutefois, dans certaines zones hors DSP des ASUFOR sont encore en activité.	Mitigé, car même si les fermiers de l'OFOR sont professionnels, beaucoup de manquements sont notés d'où les contestations fréquentes
<b>Équilibrer l'eau et l'assainissement</b>		
Investissement public dans l'assainissement et l'hygiène	Sur la période du Plan d'Actions Prioritaires (2019-2022), la contribution des ressources internes au budget est de 37 %. Il faut noter une bonne partie de ces ressources vont dans l'hydraulique. Toutefois, les engagements de Ngor en matière de financement de l'assainissement (0,5 % du PIB) sont atteints en 2018 et dépassés depuis.	Satisfaisant, mais les ressources ne permettent pas encore de couvrir les besoins énormes en matière d'assainissement
Part respective de l'assainissement et de l'hygiène dans les budgets sectoriels sur financement extérieur	En 2020 le budget eau et assainissement était de 187 millions de dollars américains dont 37 % sont allés à l'assainissement et à la gestion des eaux pluviales. Sur ces 37 % du budget consacrés à l'assainissement, 34 % provenaient du gouvernement et 56 % des PTF.	Insuffisant car l'État doit contribuer plus dans un contexte de réduction drastique de l'aide publique au développement
Intensité des campagnes de promotion de l'hygiène	Dans le cadre du marketing social, des campagnes de promotion de l'hygiène sont souvent menées afin générer la demande conformément aux directives de la SNAR. Malheureusement ces campagnes ne vont pas au-delà des projets. La mise en place de la police de l'assainissement, dont la vocation première est la prévention et l'information, s'est limitée à une phase pilote 2024-2025 sur quelques communes.	Insuffisant, car les campagnes de promotion de l'hygiène ne continuent pas après les projets qui les portent
Enquêtes ménages pour mesurer l'accès et l'ampleur des maladies liées à l'insalubrité	En 2025 une enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) en matière d'hygiène des populations de la zone de concentration opérationnelle bénéficiaires du programme santé de base le SEN027 a été menée. Mais ce genre d'enquêtes ne sont pas fréquentes, surtout celles menées au niveau national.	Insuffisant, car manque de données nationales sur ce genre d'enquêtes



Les défis tels que décrits en 2010	Les progrès observés en 2025 et les pistes d'amélioration	Observations
<b>Donner plus de capacités d'agir aux collectivités locales</b>		
Part du financement sectoriel accessible et mis en œuvre par les collectivités territoriales (CT)	Il est noté une absence de volonté politique à responsabiliser les CT dans le secteur eau et assainissement, à l'exception de la gestion des eaux pluviales. Toutefois, certaines CT mobilisent des financements par le biais de la coopération décentralisée. Malheureusement cette part de financement est difficilement traçable.	Insuffisant, car malgré leur rôle central dans le secteur, les CT n'ont pas le cadre juridique pour agir dans l'eau et l'assainissement
Nombre de journées de formation dispensées au niveau local	Très difficile à mesurer car le partage de données est l'un des problèmes majeurs du secteur	Données insuffisantes
Nombre de PLHA élaborés et mis à jour	Presque toutes les communautés rurales devenues communes depuis la réforme de 2013 possédaient un PLHA. Toutefois, dans beaucoup de cas ces PLHA n'ont pas été mis à jour.	Mitigé : les PLHA doivent régulièrement être mis à jour
Qualité de la prise en compte du local dans la programmation nationale	Insuffisance dans l'harmonisation. La POSCEAS a souligné l'implication insuffisante des communautés et des populations dans les prises de décisions mais aussi l'insuffisance de coordination entre les acteurs locaux et centraux.	Insuffisant, les décisions sont trop centralisées
<b>Améliorer la gouvernance institutionnelle et relationnelle</b>		
Équilibre entre les prérogatives nationales, régionales et locales	Il est noté une centralisation très marquée qui réduit les prérogatives des autres acteurs au niveau régional et local. La responsabilisation des acteurs dans les territoires (collectivités, usagers et citoyens) n'est pas suffisante. Toutefois, une amélioration est notée avec les nouvelles stratégies d'assainissement qui mettent les ménages au cœur des dispositifs, même si sur le terrain cela tarde à prendre forme effectivement du fait des revenus faibles de certains ménages.	Insuffisant
Lisibilité du secteur par les acteurs locaux et associatifs	Les acteurs sectoriels, notamment les OSC (POSCEAS), déplorent l'absence d'harmonisation des missions entre les différentes directions et offices (ONAS, DA – DH, OFOR – DGPRE, OLAC, etc.). La scission des missions de la DGPRE et de l'OLAC dans la gestion des ressources en eau ne facilite pas la lisibilité du secteur, de même que la séparation urbain/rural difficile à matérialiser sur le terrain dans certains cas.	Insuffisant, il faut spécifier les missions pour éviter les conflits de compétences
Existence d'un cadre paritaire et permanent de concertation	Non opérationnalité du Conseil supérieur de l'Eau (CSE) et du Comité technique de l'Eau (CTE) selon le rapport de la Cour des comptes de 2021. Dans le domaine de l'assainissement, un cadre de concertation existe, mais n'est pas très fonctionnel. Dans le domaine de la GIRE, on note aussi l'absence de cadres de concertation fonctionnels. Au niveau local, des cadres existent, mais disparaissent à la fin des projets qui les portent.	Insuffisant, rendre opérationnel les cadres qui existent

# Les défis à relever

## 1. Accès sécurisé à l'eau

Dans le domaine de l'eau potable, le Sénégal a fait beaucoup d'efforts qui ont permis de faire passer le taux d'accès amélioré à plus de 91 % au niveau national en 2024 selon le JMP. Des disparités fortes subsistent néanmoins entre le milieu urbain et le milieu rural qui accuse un retard de plus de 10 points.

Le principal défi de l'hydraulique reste l'accès sécurisé (le niveau de service qui correspond à l'ODD6 à atteindre en 2030) qui demeure trop faible malgré les efforts récents et les financements importants mobilisés, en particulier en milieu urbain. En effet, l'accès à un point d'eau amélioré situé à domicile, disponible de manière continue dans le temps et exempt de matières fécales et de contamination chimique est de seulement 29 % en 2024 au niveau national selon le JMP. Ce chiffre très faible montre que des efforts doivent être faits pour améliorer la situation.

## 2. Accès universel et sécurisé à l'assainissement

D'après les chiffres du JMP de 2024, 5,5 % de la population (11,3 % en milieu rural) n'a pas de toilettes et a donc recours à la défécation à l'air libre. Ce chiffre est très loin de l'objectif décliné

dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement 2016-2025, qui visait à éliminer la défécation à l'air libre en 2025.

Or si l'on se réfère à la définition de l'ODD6, l'accès universel s'applique à tous les contextes, y compris le domicile, les établissements scolaires, les centres de santé, les lieux de travail et les espaces publics. Cet accès universel exige aussi que les ouvrages soient adaptés à l'utilisation par les hommes, les femmes, les filles et les garçons de tous âges, y compris les personnes en situation de handicap. Cette définition met un exergue un défi majeur vu que, au-delà de la disparité rural/urbain, beaucoup de lieux recevant du public n'ont pas de toilettes adaptées.

Outre l'accès universel, l'accès sécurisé – c'est-à-dire l'utilisation d'installations sanitaires améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages et où les excréments sont traités et gérés sur site ou et traités hors site – constitue l'autre grand défi. En effet, même si l'accès amélioré est satisfaisant, l'accès sécurisé demeure faible, autour de 30 % en 2024 au niveau national selon le JMP. Il semble alors urgent de relever ce défi majeur qui permettra d'optimiser l'impact de l'assainissement sur la santé des populations et la qualité de l'environnement.





### 3. Financements durables pour le secteur

Le secteur de l'eau et de l'assainissement se caractérise par une dépendance très forte à l'égard des financements extérieurs. Cette dépendance à l'APD peut rendre le secteur vulnérable aux conditions des bailleurs, aux situations politiques dans les pays donateurs ou aux réorientations stratégiques des donneurs.

C'est par exemple le cas avec la décision des USA de suspendre les programmes financés par son agence de coopération (USAID) ou de la Fondation Gates qui a décidé de s'orienter vers le développement des toilettes innovantes au détriment d'autres aspects. Ces deux exemples montrent tout l'intérêt de développer des mécanismes de financement durables et moins dépendants de l'APD, qui s'est par ailleurs fortement contractée, et qui ne reviendra probablement pas aux niveaux d'avant 2024.

D'où le défi de mobiliser d'autres types de ressources financières : le budget de l'État, le secteur privé domestique, les ménages ou encore les financements associés à l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

### 4. Durabilité des ressources en eau face au changement climatique

Le projet de Grand Transfert d'Eau (GTE) du Lac de Guiers vers Dakar, Mbour, Thiès et Touba a été officiellement lancé en octobre 2024. Lors de ce lancement, le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement estimait que ce projet incarne l'ambition de faire de l'eau la principale matière première d'un développement durable et inclusif, conformément à la « Vision Sénégal 2050 ». Selon le ministre, ce projet n'est pas seulement une autoroute de l'eau mais ouvre la voie à une prospérité partagée pour des millions de Sénégalais, en garantissant non seulement l'accès à l'eau potable, mais également en soutenant l'agriculture, pilier du développement du pays.

Ce projet certes salutaire et ambitieux peut néanmoins avoir des effets néfastes sur le renouvellement des ressources en eau dès lors que, selon la DGPRE, le Sénégal est déjà passé vers 2014 en-dessous du seuil dit de pénurie de 1 700 m<sup>3</sup> par an et par habitant de ressource en eau renouvelable, et que le pays est déjà confronté à un stress hydrique qui ne fera que s'aggraver dans les années à venir.

En outre, le changement climatique demeure une menace importante pour la durabilité de la ressource. De ce fait, le défi majeur face à ce besoin de faire de l'eau un moteur de développement économique reste l'équilibre entre les prélèvements d'eau et le renouvellement des ressources en eau à travers une bonne planification mais aussi une utilisation rationnelle des ressources disponibles.

Enfin, le Sénégal étant devenu un modèle dans la diplomatie de l'eau, ce projet doit être mise en œuvre dans une optique de coopération régionale. C'est grâce à cette coopération entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les autres acteurs du secteur de l'eau que le Sénégal et ses voisins pourront faire face aux défis climatiques, économiques et sanitaires qui dépassent ses frontières.



# Nouveaux chantiers

## Droit à l'eau et à l'assainissement

Le droit international oblige les États à œuvrer en faveur de l'accès universel et sécurisé à l'eau et à l'assainissement pour tous, sans aucune discrimination, tout en accordant la priorité aux personnes vulnérables. Afin d'aider les États à remplir leurs obligations dans ce domaine, plusieurs éléments fondamentaux sur les droits à l'eau et à l'assainissement sont à prendre en compte : la disponibilité, l'accessibilité physique et économique, l'acceptabilité, la qualité et la sécurité. Pour ce faire, il semble nécessaire de mettre en œuvre les financements adéquats pour supporter l'accès sécurisé aux services d'eau potable et d'assainissement, d'améliorer l'environnement institutionnel et juridique pour porter les réformes nécessaires. Il est aussi important de sensibiliser les communautés afin qu'elles soient mieux outillées pour revendiquer leur droit à l'eau et à l'assainissement.

### Indicateurs proposés :

- Niveau de mobilisation des ressources financières nécessaires
- Évaluation et révision des politiques et stratégies sectorielles
- Qualité de l'eau en milieu rural et urbain
- Accès inclusif, universel et sécurisé à l'eau et à l'assainissement

## Gestion intégrée des ressources en eau et prise en compte des conséquences du changement climatique

L'eau est une ressource naturelle multifonctionnelle et multidimensionnelle. Moteur du développement économique et social, elle est également un élément essentiel à la préservation de l'environnement naturel. L'eau n'étant cependant qu'une ressource naturelle vitale parmi bien d'autres, il importe de ne pas envisager isolément les questions relatives aux ressources en eau. L'eau est aussi une source de concurrence et de conflits. En effet, lorsque les ressources en eau sont limitées et que différents groupes d'intérêts manifestent en même temps des besoins par rapport à ces ressources, des réactions concurrentielles et conflictuelles apparaissent.

La mise en valeur et la gestion de l'eau devraient donc se fonder sur une approche participative, impliquant les utilisateurs, les

planificateurs et les décideurs politiques à toutes les échelles, ce qui est faiblement le cas aujourd'hui. La diversification des sources d'eau avec l'utilisation de sources d'eau de moins bonne qualité pour les usages moins exigeants en qualité devrait être envisagée. Dans ce cadre, la réutilisation systématique des eaux usées traitées et des boues de vidange traitées pourraient être une alternative sérieuse dans le contexte de changement climatique. La valorisation des eaux de pluie pourrait aussi être envisagée.

### Indicateurs proposés :

- Niveau de mise en place des Unités de Gestion et de Planification (UGP)
- Niveau d'implication des différents acteurs des UGP
- Pourcentage des eaux usées traitées réutilisées
- Effectivité des cadres de concertation sur la gestion de l'eau

## Financements innovants et durables

Pour maintenir un niveau de priorité élevé pour le secteur de l'eau et maintenir la dynamique encourageante pour atteindre les ODD en 2030, l'État sénégalais devra continuer à augmenter la part du budget national consacré à l'eau au sens large. Actuellement, le secteur dépend à plus de 50 % de financements extérieurs, en lien avec l'aide publique au développement qui a connu une baisse très significative en 2024-2025. Par ailleurs, les financements du secteur ne permettent pas de couvrir les besoins immenses en vue d'atteindre l'accès universel à l'eau et à l'assainissement d'ici 2030. Pour ce faire, le secteur a besoin, outre de l'augmentation des financements publics, de s'orienter vers des mécanismes de financement innovants, impliquant les usagers et le secteur privé domestique, dans le but de garantir la pérennité des investissements et la continuité du service à long terme.

### Indicateurs proposés :

- Augmentation du financement public pour le secteur
- Augmentation de la taxe d'assainissement
- Taux de capture des financements climatiques
- Développement de financements innovants
- Part du secteur privé dans le financement du secteur



# Le Livre Bleu

## Histoire et objectif

La publication du Livre Bleu « l'eau, la vie et le développement humain » fait partie d'un processus mondial lancé à Johannesburg en septembre 2002 par le Secrétariat International de l'Eau (SIE) et ses partenaires en lien avec l'Assemblée Mondiale des Sages pour l'Eau (AMSE) et l'Engagement Citoyen pour le Droit à l'Eau adopté en mars 2003 à Kyoto en marge du troisième Forum Mondial de l'Eau. Le Livre Bleu se veut un rapport pays sur l'état des lieux, les défis majeurs à relever et les grands chantiers à engager pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement et la gestion de la ressource en eau, dans une perspective d'équité et de durabilité.

Il dresse à partir des réalités locales le bilan de la situation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement dans le pays concerné. À cet effet, il traite particulièrement des inégalités d'accès, de l'implication des collectivités territoriales, des mécanismes de participation des usagers et citoyens à la prise de décisions ainsi que des mécanismes et efficacité des financements du secteur.

Le Livre Bleu est un document élaboré par et pour les acteurs du secteur eau potable et assainissement à l'échelle d'un pays. Il fournit une mesure indépendante des efforts vers l'atteinte de l'agenda mondial, et porte un regard critique sur les politiques et stratégies sectorielles. Le Livre Bleu se veut être une référence pour appuyer les changements institutionnels et l'avancement des réformes, et assurer à tous les citoyens un accès équitable et pérenne à l'eau potable et à l'assainissement, dans le but ultime de favoriser une meilleure gouvernance de l'eau et une optimisation des ressources financières. Le Mali, le Niger et le Burkina ont été les premiers pays où un Livre Bleu a été produit en 2005, suivis rapidement par le Bénin et le Sénégal et plus récemment le Pérou.

Le Livre Bleu se veut donc un « dispositif de suivi-évaluation citoyen », qui mesure les progrès dans l'accès à l'eau et à l'assainissement, mais également la perception qu'ont les usagers eux-mêmes des politiques en vigueur et de la qualité du service qui leur est fourni. Enfin, chaque Livre Bleu formule des recommandations opérationnelles et précises permettant d'atteindre l'ODD6.



## Méthode de travail et acteurs impliqués

La Plateforme des Organisations de la Société civile sur l'Eau et de l'Assainissement au Sénégal (POSCEAS), a lancé, au début du second semestre de l'année 2022, le processus d'élaboration du Livre Bleu 2 (LB-2), en collaboration avec le Secrétariat International de l'Eau (SIE).

Ceci, s'inscrit dans la continuité du Livre Bleu 1 porté en 2008 par le CONGAD, le RADI, Enda Eau Populaire, Eau Vive et le Forum Social Sénégalais, avec l'appui du SIE. Cette première expérience s'est voulue participative et s'est positionnée comme une veille stratégique sur les progrès réalisés par le Sénégal, quantitativement et qualitativement, par rapport aux engagements pris dans le secteur de l'eau et de l'assainissement à travers les OMD (2005-2015).

C'est suivant la même approche, fondée sur la charte internationale du Livre Bleu, que le processus d'élaboration du LB-2 a été conduit. En effet, ce dernier a été élaboré par et pour les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement, sous la conduite du Comité National du Livre Bleu (CNLB), composé des acteurs institutionnels, de la société civile, de parlementaires et de partenaires techniques et financiers.

Au niveau international, l'initiative du Livre Bleu 2 est portée par le Secrétariat International de l'Eau (SIE) et plusieurs partenaires rassemblés au sein du Comité International de Pilotage (CIP) du Livre Bleu.

L'élaboration du Livre Bleu 2 au Sénégal a été entièrement supervisée par le CNLB et le SIE. La rédaction de la présente synthèse a été orchestrée par El Hadji Mamadou SONKO, Mamadou Lamine PAYE et Ousmane DIAW. Cette synthèse a été relue et enrichie par le CNLB et par le CIP.

Le Livre Bleu 2 Sénégal a été élaboré de manière participative. De nombreux acteurs sénégalais et des partenaires au développement intervenant au Sénégal ont été consultés et impliqués dans le processus qui s'est étalé sur plus de 10 mois. 4 ateliers régionaux de consultation ont été élaborés. Des enquêtes ont été menées auprès des usagers en milieu rural et en milieu urbain. L'objectif était de recueillir directement les avis des citoyens et des acteurs de la société civile, et de débattre le plus librement possible des problèmes rencontrés dans le secteur.

Le rapport pays (disponible sur Internet ou sur simple demande auprès du CNLB), ainsi que la présente synthèse, ont été partagés lors d'un atelier national.



# livre bleu sénégal

**l'eau, la vie, le développement humain**

Avec le soutien de nos partenaires et collaborateurs : Water Aid, Speak Up Africa, PsEau, Coalition Eau, Ministère de l'hydraulique et l'Assainissement



**SIE-ISW-SIA**

## **Le secrétariat international de l'eau The International Secretariat for Water El secretariado internacional del agua**

911 rue Jean-Talon est, Bureau 205,  
Montreal, Québec (H2R1V5) • Canada  
Tél: +1(514)849-4262  
[info@sie-isw.org](mailto:info@sie-isw.org) • [www.sie-see.org](http://www.sie-see.org)

**Comité National du Livre Bleu Sénégal  
POSCEAS s/c CONGAD**  
Liberté 6 Extension sur les 2 Voies en face UNO  
BP : 4109, Dakar • Sénégal  
Tél : (+221) 33 827 54 94 • (+221) 77 931 50 33.  
[zizz68@yahoo.fr](mailto:zizz68@yahoo.fr) • [www.posceas.org](http://www.posceas.org)